

Annexe XXV

**DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE CHIRURGIE THORACIQUE
ET CARDIO-VASCULAIRE**

- DURÉE : SIX SEMESTRES

I - Enseignements (deux cents heures environ)

- Cardiopathies vasculaires acquises ;
- Cardiopathies ischémiques et chirurgie coronarienne ;
- Malformations congénitales cardio-vasculaires ;
- Pathologie acquise de l'aorte, des gros vaisseaux et de leurs branches ;
- Pathologie pleurale et broncho-pulmonaire : tumeurs bénignes et malignes ;
- Maladies de systèmes ;
- Infections ;
- Parasitologie ;
- Malformations ;
- Affections dégénératives ;
- Traumatismes thoraciques ;
- Pathologie des parois du thorax ;
- Pathologie des régions voisines : cou, creux sus-claviculaires, creux axillaires, étages sus-mésocoliques ;
- Affections du médiastin ; affections de la trachée et de l'oesophage ;
- Physiologie cardio-vasculaire et respiratoire ;
- Réanimation respiratoire et cardio-circulatoire.

II - Formation pratique

Six semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées complémentaires de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire. Ces semestres doivent être effectués dans au moins deux services différents.

III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

Diplôme d'études spécialisées de chirurgie générale, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.